

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 23 MAI 2022 A 18 H 30

Présents : MM. André LAURENT, Thierry DEBARD, Thomas INSELIN, Mmes Odile BOISSIN, Karine LADET, Laure VIELFAURE, Laurence TEIL, MM. Guillaume GRASSET, Thierry BLANC, Régis ARLAUD et Guillaume LOPEZ.

Absents : Mme Julie MALLON, Mme Mélanie BERNE DE MONTGOLFIER donne pouvoir à M. André LAURENT, M. Patrick REY donne pouvoir à Mme Laure VIELFAURE, Mme Marie-Laure WESTERLOPPE donne pouvoir à Mme Odile BOISSIN,

MARCHE RENOVATION STADE :

M. Le maire rappelle la consultation des Entreprises concernant les travaux « Aménagement du stade de football en pelouse synthétique et de ses abords », il donne le nom des 3 entreprises qui ont déposé une offre :

- SATP
- MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT
- VERT & SPORT SARL

Après une première analyse présentée par la maîtrise d'œuvre aux conseillers, il est demandé aux 3 entreprises une négociation sur le critère prix.

SATP et MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT ont déposé une nouvelle offre et VERT & SPORT confirme son offre initiale.

Un rapport d'analyse des offres après négociation a donné un classement général et l'entreprise MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT dans sa version de base à la meilleure note pour un montant HT de 541 674.60€.

Cette offre a reçue les faveurs de la commission municipale, par son moindre coût, un entretien réduit, la stabilité du remplissage, un confort de jeux très satisfaisant pour les pratiquants.

Enfin, posséder un stade en noyaux d'olive est une belle image de proximité pour une commune oléicole comme Vinezac.

M. le maire demande au conseil de choisir l'entreprise n°1, pour réaliser les travaux.

Après délibération le conseil a décidé :

- de choisir l'entreprise Méditerranée Environnement située à Ollioules pour un montant de 541 674.60 € HT
- d'autoriser M. le maire à signer le marché de travaux référencé « 2022.STADE.02 » ainsi que tous documents concernant cette opération

Vote : Pour = 13, Abstention = 1

AUGMENTATION DU MONTANT LOYERS COMMUNAUX AU 1^{ER} JUILLET 2022 :

M. le maire signale au conseil la possibilité d'augmenter le loyer des logements communaux à hauteur de 2.48%.

Après un tour de table, M. le Maire demande au conseil de décider d'un taux.

Après délibération le conseil à l'unanimité décide d'augmenter de 2 % à compter du 1^{er} juillet 2022.

DEMANDE SUBVENTION AMICALE LAIQUE :

M. Le maire signale que l'Amicale Laïque a déposé une demande de subvention d'un montant de 850 € pour le financement des animations du vide grenier du 15 mai 2022 (un spectacle de clown pour 400€ et la présence de jeux en bois pour 450€). L'adjointe Mme Ladet signale que la commission « association » propose de financer le spectacle à hauteur de 400€.

Après délibération le conseil à l'unanimité est favorable à verser le montant de 400€ sous forme de subvention auprès de l'association Amicale Laïque.

RESSOURCE HUMAINE SERVICE SCOLAIRE :

Le maire donne la parole à Mme Ladet adjointe aux affaires scolaires :

Mme Ladet signale que 2 contrats aidés ne pourront pas être renouvelés suite aux nouvelles dispositions de l'état.

Elle propose l'organisation suivante pour le service scolaire :

- Création d'un contrat CDD sur la fonction « aide polyvalente » pour 15 heures hebdomadaire. Cette formule est possible règlementairement pour les communes de moins de 2000 habitants.
- Augmentation de 2 heures sur le temps de travail d'un agent titulaire.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité est favorable à l'organisation proposée pour le service scolaire.

DIVERS :

CANTINE SCOLAIRE :

Le maire donne la parole à l'adjointe des affaires scolaires Mme Ladet :

Mme Ladet signale que certaines familles inscrivent leur enfant à la cantine en retard et que cela entraîne des désagréments pour le fournisseur de repas ainsi que l'agent de l'accueil.

Elle propose un tarif de 5 € le repas qui pourra être appliqué pour la demande d'inscription en retard.

Ce tarif sera mis en place à partir du 1^{er} septembre 2022.

Après délibération le Conseil à l'unanimité valide cette proposition.

ELECTIONS LEGISLATIVES :

Le maire rappelle aux conseillers de s'inscrire à un tour de garde pour les élections législatives des dimanches 12 et 19 juin 2022.

Séance levée : 20 h 10